

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 811

5 avril 2013

### SOMMAIRE

AbbVie Overseas S.à r.l. ....	38928	Puce .....	38917
Academos Group S.C.A. ....	38905	Quinlan Private ESPF Investments #1 ....	38918
Leafy S.à r.l. ....	38882	Ramegua S.A. ....	38917
OCM Luxembourg EPF III S.à r.l. ....	38886	Ramegua S.A. ....	38918
O’Kane Partnership II S.N.C. ....	38886	Raquel S.à r.l. ....	38891
O’Kane Partnership I S.N.C. ....	38885	Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l. .....	38918
Omega Finances Sàrl .....	38887	Rosathea S.A. ....	38918
Palace Invest S.à r.l. ....	38893	RS Automotives Sàrl .....	38893
Pavo S.A. ....	38886	Rumba Luxco 2 S.à r.l. ....	38918
Pharaon S.A. ....	38896	Saltgate S.A. ....	38926
PHM Holdco 16 S.à r.l. ....	38896	Saltri HoldCo S.à r.l. ....	38926
PHM Investment (EUR) 1 S.à r.l. ....	38898	SBWAM Bros S.à r.l. ....	38900
PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l. .....	38898	Schemann BusinessAdventure .....	38926
PHM Investment Sisterco (EUR) S.à r.l. .....	38901	Senior Europea Loan Fund SCA-SIF ....	38926
Pinna Nobilis S.A. ....	38887	Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l. ....	38896
Plancher Surélevé Luxembourgeois S.à r.l. .....	38891	Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l. ....	38898
PLT Automation S.à r.l. ....	38903	Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	38901
Plymouth HoldCo S.à r.l. ....	38891	Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l. ....	38903
Polynt Group S.à r.l. ....	38893	She One S.à r.l. ....	38927
PPF Shopping Finance S.à r.l. ....	38889	Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF ....	38926
PR Immo .....	38903	Stratégie.Com S.à r.l. ....	38928
Pro Emotion Sàrl .....	38905	Synergryn S.A. ....	38919
Pro’J Danse .....	38884	Tara Investments S.A. ....	38886
Promotop S.A. ....	38905	Tara Properties S.A. ....	38885
P\S\L Group Luxembourg Limited S.à r.l. .....	38917		
P&T Ré S.A. ....	38889		

**Leafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.681.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Leafy Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.298 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Leafy S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1316 of 17 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.681 (the "Company"). The articles of incorporation were last amended following a deed of the undersigned notary dated 30 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

*Agenda*

1 To amend article 5, article 22 and article 23 of the articles of incorporation of the Company.

2 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to amend article 5, article 22 and article 23 of the articles of incorporation of the Company in order to align the Company's articles of incorporation with the articles of incorporation of the Company's shareholder.

As a consequence article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a consequence article 22 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a consequence article 23 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Leafy Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.298 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Leafy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1316 du 17 juin 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.681 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 5, l'article 22 et l'article 23 des statuts de la Société.

2. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de procéder à la modification de l'article 5, de l'article 22 et de l'article 23 des statuts de la Société afin d'aligner les statuts de la Société avec les Statuts de l'associé de la Société.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en un million deux cent cinquante mille une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d' un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

En conséquence l'article 23 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2012. REM/2012/1779. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022996/146.

(130027767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

#### **Pro'J Danse, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 148.328.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre PELKES, consultant, né le 2 mai 1973 à Kisangani (Congo), demeurant au 13A, rue de la Gare L-3377 Leudelange,

Le comparant est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de la société à responsabilité limitée «Pro'J Danse» avec siège social à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 2015 du 15 octobre 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 148 328.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant qu'il est associé unique de la société:

1/ Suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé signées en date du 14 décembre 2012, l'associée Madame Sonia GARCIA, née le 7 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant au 25 Rue des Prés L-7333 Steinsel a cédé cinquante (50) parts sociales à Monsieur Pierre PELKES, prénommé, et cinquante (50) parts sociales à Madame Claudia LOSITO, professeur de danse, née le 30 octobre 1978 à Luxembourg, demeurant au 13A, Rue de la Gare L-3377 Leudelange, et

2/ Suite à une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 31 décembre 2012, l'associée Madame Claudia LOSITO, prénommée, a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales à Monsieur Pierre PELKES, prénommé.

Lesquelles cessions de parts resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant.

#### *Acceptation*

Le comparant Monsieur Pierre PELKES, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique de la Société, déclare accepter lesdites cessions, au nom et pour le compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et conformément à l'article 11 des statuts de la Société.

Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite, Monsieur Pierre PELKES, prénommé, en qualité d'associé unique, propriétaire des cinq cents (500) parts sociales de la société, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'associé unique ajoute à l'objet social les activités de conseil, consultance et création de logiciels et modifie par conséquent l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un centre d'initiation et de formation à la danse;
- la consultance administrative et financière;
- la création et le conseil en organisation des processus et des systèmes informatiques, en développement et en développement de logiciels informatiques;
- l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à neuf cent dix euros (910,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.PELKES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4449. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 février 2013.

Référence de publication: 2013023095/56.

(130027532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**O'Kane Partnership I S.N.C., Société en nom collectif,  
(anc. Tara Properties S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.908.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027327/10.

(130032988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**O'Kane Partnership II S.N.C., Société en nom collectif,  
(anc. Tara Investments S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 106.903.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027328/10.

(130032987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.127.300,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 159.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027335/11.

(130033217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Pavo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.623.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PAVO S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30,

boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1079 du 2 mai 2008, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 2 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 284 du 11 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.623,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Aurélie BARTHELEMY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Sergio VANDI en qualité de liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

Le bureau constate que toutes les actions de la société étant nominatives, tous les actionnaires de la société ont été régulièrement convoqués par lettres recommandées.

III) L'Assemblée, réunissant la majorité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Sergio VANDI, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue de Cignon, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifiquement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 520,-EUR (cinq cent vingt Euros).

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: LA ROCCA, BARTHELEMY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59914. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023102/64.

(130027754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.257.

---

Les comptes annuels du 01.01.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2012.

Référence de publication: 2013027336/11.

(130033355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Pinna Nobilis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.625.

---

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PINNA NOBILIS S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1076 du 30 avril 2008, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven du 2 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 290 du 11 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.625,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Aurélie BARTHELEMY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, boulevard Royal,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Sergio VANDI en qualité de liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

Le bureau constate que toutes les actions de la société étant nominatives, tous les actionnaires de la société ont été régulièrement convoqués par lettres recommandées.

III) L'Assemblée, réunissant la majorité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Sergio VANDI, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue de Cicion, liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des associés. Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou des tâches spécifiquement définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés conformément à l'article 148 de la Loi. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 520,-EUR (cinq cent vingt Euros).

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: LA ROCCA, BARTHELEMY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59915. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023107/62.

(130027753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**P&T Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 113.793.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027339/10.

(130032663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**PPF Shopping Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 82.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 158.327.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of January.

Before Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established in England and Wales (registration number LP12615) whose principal place of business is at Grand Buildings, 6<sup>th</sup> Floor, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, United Kingdom, represented by its manager, PRAMERICA INVESTMENT MANAGEMENT, (Pramerica Investment Management is the trading name of Prudential Investment Management, Inc., the principal asset management business of Prudential Financial, Inc., a company incorporated in New Jersey, United States of America that is not affiliated in any way with Prudential plc, a company incorporated in the United Kingdom), a corporation established in New Jersey, United States of America, whose principal place of business is at 7 Giralda Farms, Madison NJ 07949, United States of America (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of PPF Shopping Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.327 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 806 dated 23 April 2011 (page 38672) and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder is represented by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy thousand pounds sterling (GBP 70,000.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) to eighty-two thousand five hundred pounds sterling (GBP 82,500.-), through the issuance of seventy thousand (70,000) new shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares and to be issued fully paid up by way of a contribution in cash.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an amount of seventy thousand pounds sterling (GBP 70,000.-), and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of seventy thousand pounds sterling (GBP 70,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The corporate capital is fixed at eighty-two thousand five hundred pounds sterling (GBP 82,500.-) represented by eighty-two thousand five hundred (82,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders""

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

PRAMERICA PROPERTY PARTNERS FUND (UK) LIMITED PARTNERSHIP, une "limited partnership" établie en Angleterre et aux Pays de Galles (numéro d'immatriculation LP12615) dont le siège sociale se situe à Grand Buildings, 6<sup>ème</sup> Etage, 1-3 Strand, Londres WC2N 5HR, Royaume-Uni, représentée par son gérant, PRAMERICA INVESTMENT MANAGEMENT, (Pramerica Investment Management est le nom commercial de Prudential Investment Management, Inc, l'activité principale de gestion d'actif de Prudential Financial, Inc, une société constituée établie à New Jersey, États-Unis d'Amérique qui n'est pas affilié en aucune façon avec Prudential plc, une société établie au Royaume-Uni), une "corporation" établie à New Jersey, Etats Unis d'Amérique, dont son établissement principal se situe à 7 Giralda Farms, Madison NJ 07949, Etats Unis d'Amérique (l' "Associé Unique"),

en sa capacité d'Associé Unique de PPF Shopping Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.327 (la "Société"), constituée par un acte rédigé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 806 en date du 23 avril 2011 (page 38672) et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

l'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, par les présentes adopte les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante-dix mille livres sterling (70.000,- GBP), afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) à quatre-vingt-deux mille cinq cents livres sterling (82.500,- GBP), par l'émission de soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale d'un livre sterling (1,- GBP) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et devant être entièrement libérées par apport en numéraire.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de soixante-dix mille livres sterling (70.000,- GBP), et payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire, qui est alloué au capital social de la Société.

La somme de soixante-dix mille livres sterling (70.000,- GBP) se trouve désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Seconde résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-deux mille cinq cents livres sterling (82.500,- GBP) représenté par quatre-vingt-deux mille cinq cents (82.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un livre sterling (1,- GBP). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. LAC/2013/5683. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023110/118.

(130027817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Plancher Surélevé Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7232 Bereldange, 41/a, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 152.434.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027348/9.

(130033223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 801.194,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Plymouth Holdco S.à.r.l*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013027350/11.

(130033203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Raquel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 144.027.

---

L'an deux mil treize, le trente janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- Madame Gilda GOMES DA SILVA, indépendante, née à Sao Joao Da Madeira (Portugal), le 4 mars 1960, demeurant à L-5431 Lenningen, 32, rue des Vignes,

2.- Madame Raquel DA SILVA DOS SANTOS, employée, née à Aigle (Suisse), le 21 mai 1988, demeurant à L-5431 Lenningen, 32, rue des Vignes.

Lesquelles comparantes ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «RAQUEL S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-5533 Remich, 1, Esplanade, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 2 février 2009;
- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.027;
- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.
- Que les comparantes sont les seules associées représentant l'intégralité du capital de la Société en vertu des statuts publiés comme prédit.

Ensuite les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Cession de parts*

- Madame Raquel DA SILVA DOS SANTOS, préqualifiée, déclare céder sa (1) part sociale dans la Société à Madame Gilda GOMES DA SILVA, préqualifiée, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

La part cédée n'est représentée par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées à la part cédée.

#### *Prix*

La cédante et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties, de cent vingt-cinq euros (125.- €), prédit montant, que la cédante préqualifiée reconnaît et déclare avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante.

Sur ce Madame Gilda GOMES DA SILVA, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la Société, déclare accepter la susdite cession au nom de la société «RAQUEL S.à r.l.», conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

#### *Décisions de l'associée unique*

Ensuite Madame Gilda GOMES DA SILVA, prénommée, en sa qualité de seule et unique associée de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

En conséquence de la cession de part ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 5 alinéas 1 et 2 actuels des statuts par fusion en un seul alinéa 1 nouveau, comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées, toutes souscrites par l'associée unique, Madame Gilda GOMES DA SILVA, indépendante, demeurant à L-5431 Lenningen, 32, rue des Vignes.»

##### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 alinéas 1 et 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 6. (alinéas 1 et 2).** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.»

##### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts, comme suit:

« **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.»

##### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5533 Remich, 1, Esplanade, à L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gomes Da Silva, Da Silva Dos Santos, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2013. Relation: LAC/2013/5041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013023117/72.

(130027395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Polynt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 68.997,05.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027352/11.

(130033227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PALACE INVEST S.à r.l.*

Référence de publication: 2013027358/10.

(130032922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**RS Automotives Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.129.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Nicolas STEUNS, garagiste, né à Vilvorde (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1969, demeurant à B-4900 Spa, rue de la Sauvenière 27.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "RS AUTOMOTIVES SARL", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet le dépannage international, l'assistance technique et mécanique des courses d'automobiles ainsi que le développement des produits en relation avec les activités précitées.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Nicolas STEUNS, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
2. Monsieur Nicolas STEUNS, garagiste, né à Vilvorde (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1969, demeurant à B-4900 Spa, rue de la Sauvenière 27, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. STEUNS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2013 AC/2013/2542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023125/130.

(130027478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Pharaon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027364/9.

(130033026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**PHM Holdco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027365/10.

(130032856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.888.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 125031 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the RCS under number B 148888, having been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2229 of 14 November 2009. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 9 March 2011 published in the Mémorial under number 1148 of 28 May 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) That the subscribed share capital of the Company is currently set at five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 500,000) represented by five hundred thousand (500,000) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) (the "Shares").

(B) That the Sole Shareholder declares having full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

(C) That the Sole Shareholder is the sole holder of all the Shares in issue in the Company.

(D) That article 3 of the articles of incorporation of the Company provides that the Company shall be automatically dissolved in case of the dissolution and liquidation of Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the RCS under number B 148863 ("STLIH").

(E) That STLIH has been dissolved and liquidated by deed of the undersigned notary of 8 February 2013, not yet published in the Memorial and, as a result, the Sole Shareholder acknowledges explicitly the automatic dissolution and liquidation of the Company.

(F) That the Sole Shareholder acknowledges the state of the Company's assets and liabilities, takes over all assets and assumes all liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all the liabilities.

(G) That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

(H) That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1<sup>st</sup> April 2012 and ended as a result of the dissolution of the Company at the date hereof.

(I) That the Sole Shareholder decides to fully discharge each member of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

(j) That the records and documents of the Company shall be kept for a period of at least five years at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,300.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancies between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A comparu

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 125031 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Rachel Germain, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrés ensemble, étant l'Associé Unique de et détenant la totalité des parts sociales en émission de Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 148888, ayant été constituée suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 21 Octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 2229 du 14 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 9 mars 2011, publié au Mémorial sous le numéro 1148 le 28 mai 2011.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

A. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) (les «Parts Sociales»).

B. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

C. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les Parts Sociales émises dans la Société.

D. Que l'article 3 des statuts de la Société prévoit que la Société sera automatiquement dissoute en cas de dissolution et de liquidation de Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148863 ("STLIH")

E. Que STLIH a été dissoute et liquidée par acte du notaire soussigné du 8 février 2013, pas encore publié au Mémorial et, par conséquent, l'Associé Unique constate expressément la dissolution et la liquidation automatique de la Société.

F. Que l'Associé Unique prend connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de tous les engagements de la Société.

G. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société dissoute.

H. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2012 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

I. Que l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes

J. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans minimum au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ EUR 2.300.-

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: GERMAIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/02/2013. Relation: EAC/2013/2071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023133/109.

(130027571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

#### **PHM Investment (EUR) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 170.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027366/10.

(130032859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

#### **PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027367/10.

(130032858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

#### **Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.884.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 125031 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present

deed to be registered together, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the RCS under number B 148884, having been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2237 of 16 November 2009. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 9 March 2011 published in the Mémorial under number 1147 of 28 May 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) That the subscribed share capital of the Company is currently set at five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 500,000) represented by five hundred thousand (500,000) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) (the "Shares").

(B) That the Sole Shareholder declares having full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

(C) That the Sole Shareholder is the sole holder of all the Shares in issue in the Company.

(D) That article 3 of the articles of incorporation of the Company provides that the Company shall be automatically dissolved in case of the dissolution and liquidation of Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the RCS under number B 148863 ("STLIH").

(E) That STLIH has been dissolved and liquidated by deed of the undersigned notary of 8 February 2013, not yet published in the Memorial and, as a result, the Sole Shareholder acknowledges explicitly the automatic dissolution and liquidation of the Company.

(F) That the Sole Shareholder acknowledges the state of the Company's assets and liabilities, takes over all assets and assumes all liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all the liabilities.

(G) That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

(H) That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1<sup>st</sup> April 2012 and ended as a result of the dissolution of the Company at the date hereof.

(I) That the Sole Shareholder decides to fully discharge each member of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

(j) That the records and documents of the Company shall be kept for a period of at least five years at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,300.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancies between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A comparu

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 125031 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Rachel Germain, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrés ensemble, étant l'Associé Unique de et détenant la totalité des parts sociales en émission de Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 148884, ayant été constituée suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 21 Octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 2237 du 16 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 9 mars 2011, publié au Mémorial sous le numéro 1147 le 28 mai 2011.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

A. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) (les «Parts Sociales»).

B. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

C. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les Parts Sociales émises dans la Société.

D. Que l'article 3 des statuts de la Société prévoit que la Société sera automatiquement dissoute en cas de dissolution et de liquidation de Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148863 ("STLIH")

E. Que STLIH a été dissoute et liquidée par acte du notaire soussigné du 8 février 2013, pas encore publié au Mémorial et, par conséquent, l'Associé Unique constate expressément la dissolution et la liquidation automatique de la Société.

F. Que l'Associé Unique prend connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de tous les engagements de la Société.

G. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société dissoute.

H. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2012 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

I. Que l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes

J. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans minimum au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ EUR 2.300.-.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: GERMAIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/02/2013. Relation: EAC/2013/2072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023134/109.

(130027570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

#### **SBWAM Bros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour SBWAM Bros S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013027421/13.

(130032899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**PHM Investment Sisterco (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 170.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027368/10.

(130032857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.146,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 125032, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the RCS under number B 125031, having been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on 16 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 852 of 11 May 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 25 November 2009 published in the Mémorial under number 63 of 9 January 2010.

The Sole Shareholder was represented by Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all eleven thousand one hundred forty-six (11,146) voting shares in issue in the Company, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all voting shares in issue in the Company are represented and the decision can be validly taken on all items of the agenda.

*Agenda*

a) Reduction of the share capital from five hundred fifty-seven thousand two hundred seventy Pounds Sterling (GBP 557,270) to eleven thousand one hundred forty-six Pounds Sterling (GBP 11,146) by cancellation of five hundred forty-six thousand one hundred twenty-four (546,124) shares in issue of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and allocation of the capital reduction amount of five hundred forty-six thousand one hundred twenty-four Pounds Sterling (GBP 546,124) to a freely distributable reserve.

b) Consequential amendment of the first sentence of Article 6 of the articles of association of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder took the following decisions:

*First resolution*

It is resolved to reduce the share capital from five hundred fifty-seven thousand two hundred seventy Pounds Sterling (GBP 557,270) to eleven thousand one hundred forty-six Pounds Sterling (GBP 11,146) by cancellation of five hundred forty-six thousand one hundred twenty-four (546,124) shares in issue of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each held by the Company and to allocate the capital reduction amount of five hundred forty-six thousand one hundred twenty-four Pounds Sterling (GBP 546,124) to a freely distributable reserve.

*Second resolution*

It is resolved to consequentially amend the first sentence of Article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at eleven thousand one hundred forty-six Pounds Sterling (GBP 11,146.-) represented by eleven thousand one hundred forty-six (11,146) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the representative of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### *A comparu*

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 125032, étant l'associé unique (l' "Associé Unique") de "Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 125031, ayant été constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 852 du 11 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 25 novembre 2009, publié au Mémorial sous le numéro 63 le 9 janvier 2010.

L'Associé Unique était représenté par Me Rachel Germain, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les onze mille cent quarante-six (11.146) parts sociales avec droits de vote émises de la Société, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.
2. L'Associé Unique était représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales avec droits de vote émises dans la Société sont représentées et la décision peut valablement être prise sur tous les points de l'ordre du jour.
3. Les points sur lequel les résolutions doivent être passées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

a) Réduction du capital social de cinq cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 557.270) à onze mille cent quarante-six Livres Sterling (GBP 11.146) par l'annulation de cinq cent quarante-six mille cent vingt-quatre (546.124) parts sociales en émission chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et affectation du montant de la réduction de capital de cinq cent quarante-six mille cent vingt-quatre Livres Sterling (GBP 546.124) à une réserve librement distribuable;

b) Modification en conséquence de la première phrase de l'Article 6 des statuts de la Société.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de réduire le capital social de cinq cent cinquante-sept mille deux cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 557.270) à onze mille cent quarante-six Livres Sterling (GBP 11.146) par l'annulation de cinq cent quarante-six mille cent vingt-quatre (546.124) parts sociales en émission chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) détenues par la Société et d'affecter le montant de la réduction de capital de cinq cent quarante-six mille cent vingt-quatre Livres Sterling (GBP 546.124) à une réserve librement distribuable.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'Article 6 des statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille cent quarante-six Livres Sterling (GBP 11.146.-) représenté par onze mille cent quarante-six (11.146) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.300.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GERMAIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/02/2013. Relation: EAC/2013/2074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023135/113.

(130027856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**PLT Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 138.269.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013027370/10.

(130033539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**PR Immo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013027371/11.

(130033460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 54.050.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.863.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 125031 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the RCS under number B 148863, having been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on 21

October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2231 of 14 November 2009. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 25 November 2009 published in the Mémorial under number 222 of 2 February 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) That the subscribed share capital of the Company is currently set at fifty-four million fifty thousand Pounds Sterling (GBP 54,050,000) represented by fifty-four million fifty thousand (54,050,000) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) (the "Shares").

(B) That the Sole Shareholder declares having full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

(C) That the Sole Shareholder is the sole holder of all the Shares in issue in the Company and that as Sole Shareholder thereof, declares explicitly to dissolve and liquidate the Company.

(D) That the Sole Shareholder acknowledges the state of the Company's assets and liabilities, takes over all assets and assumes all liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all the liabilities.

(E) That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

(F) That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1<sup>st</sup> April 2012 and ended as a result of the dissolution of the Company at the date hereof.

(G) That the Sole Shareholder decides to fully discharge each member of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

(H) That the records and documents of the Company shall be kept for a period of at least five years at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,300.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancies between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A comparu

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 125031 (l' «Associé Unique»), représentée par Me Rachel Germain, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrés ensemble, étant l'Associé Unique de et détenant la totalité des parts sociales en émission de Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 148863, ayant été constituée suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 21 Octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 2231 du 14 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 25 novembre 2009, publié au Mémorial sous le numéro 222 le 2 février 2010.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

A. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante-quatre millions cinquante mille Livres Sterling (GBP 54.050.000) représenté par cinquante-quatre millions cinquante mille (54.050.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) (les «Parts Sociales»).

B. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

C. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les Parts Sociales émises dans la Société et qu'en tant qu'Associé Unique de la Société il déclare expressément dissoudre et liquider la Société.

D. Que l'Associé Unique prend connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de tous les engagements de la Société.

E. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société dissoute.

F. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2012 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

G. Que l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes

H. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans minimum au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ EUR 2.300.-.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: GERMAIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/02/2013. Relation: EAC/2013/2068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023137/98.

(130027572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

#### **Pro Emotion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9653 Goesdorf, 5, Um weisse Steen.

R.C.S. Luxembourg B 160.342.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027374/9.

(130032912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

#### **Promotop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 136.537.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Claude REDING

L'Administrateur

Référence de publication: 2013027377/11.

(130032750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

#### **Academos Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.157.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Academos Group GP S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

## **I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration**

### **Art. 1. Name / Types of Shareholders.**

1.1 The name of the corporate partnership limited by shares is "Academos Group S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) Academos Group GP S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies as unlimited shareholder (actionnaire commandité) (the General Partner) and (ii) the limited shareholders (actionnaires commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (actionnaire commanditaire) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

1.3 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the General Partner are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the General Partner. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. If the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may issue convertible funding instruments and warrants. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company,

and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, dissolution, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1 is held. The administrator or, if there is no administrator, any Shareholder must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital is set at thirty one thousand and one Euro (EUR 31,001), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of:

a) three million one hundred thousand ninety-nine (3,100,099) Class A Ordinary Shares (the Class A Shares) (the Class A Shares are also collectively referred to as Ordinary Shares (the Ordinary Shares));

b) one (1) Management Share (the Management Share).

5.2 The Ordinary Shares and the Management Share are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.3 All Ordinary Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Ordinary Shares pursuant to Article 13. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced.

5.4 All Management Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Management Shares.

5.5 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Management Shares may not be redeemed and will not be convertible into any other Shares.

5.6 The General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed to:

a) increase the current share capital once or several times up to one billion Euro (EUR1,000,000,000) by the issue of up to one hundred billion (100,000,000,000) new Ordinary Shares, (including, but not limited to the issue of Ordinary Shares on the exercise of warrants that may be issued by the Company from time to time), having the same rights as the existing Ordinary Shares;

b) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company recognises only one (1) owner per complete Share or fraction of a Share.

6.2 Save for any provisions set out in any securityholders agreement that may be entered into from time to time, between and amongst others, the Company and its Shareholders (a Securityholders Agreement), all shares vote together and each holder of shares may cast its votes in any manner it chooses.

6.3 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.4 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.5 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer. The Company may sign a document recording the agreement between the transferor and transferee on behalf of either the transferor or the transferee if given authority to do so under any power of attorney granted in any Securityholders Agreement or otherwise.

6.7 Any transfer of Shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

6.8 Shares may be issued in denominations of less than one Share. Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management.**

7.1 The Company shall be managed by the General Partner for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3 apply or the General Partner is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the General Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The General Partner may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The General Partner shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its General Partner must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate or employee of such other company or person.

#### **Art. 8. Representation.**

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the General Partner.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the General Partner.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 9. Powers and Voting rights.**

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each Share entitles the holder to one (1) vote on all matters on which Shareholders have the right to vote.

#### **Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the General Partner or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing at least one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders and all bondholders (if any) at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be

taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote of all Shareholders at a meeting where at least half of the Ordinary Shares are present or represented and all of the Management Shares are present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if: (i) at least one-half of the share capital is present or represented, (ii) at least one-half of the Ordinary Shares is present or represented, and (iii) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened with the same agenda as the first General Meeting, which shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the General Partner unless otherwise specified by these Articles. If the General Partner is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article Art.1 of the Articles shall not require the consent of the General Partner.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

## **V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law or if decided by the Shareholders at the general meeting, the Company's operations shall be supervised by one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the General Partner or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the articles and the Law.

### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the General Partner must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the General Partner and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the General Partner shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Monday of May each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the General Partner is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Profits may be set aside by a resolution of the General Meeting or of the General Partner (pursuant to section 13.4) for distribution to shares not yet issued but to be issued at a later date.

13.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the General Partner must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the General Partner must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the Supervisory Board or the approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the General Partner which must verify whether the above conditions have been met.

13.5 All distributions with respect to Ordinary Shares shall be made in the following manner. The holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made to the holders of Ordinary Shares *pari passu* and such distributions shall be made to the holders of Ordinary Shares *pro rata* based on the number of Ordinary Shares held by each such holder.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provision**

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

15.5 The English version of these Articles shall be binding.

#### *Transitory provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013

### *Subscription and Payment*

Academos Group GP S.A., represented as stated above, subscribes for one (1) Management Share in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of one Euro (EUR 0.01)

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., represented as stated above, subscribes for number of shares in letters (number of shares in figures) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of amount and currency in letters (currency code amount in figures).

The amount of thirty one thousand and one Euro (EUR 31,001) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

#### *First Resolution*

The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

FPS Audit S.à r.l. with registered address at 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg is elected to act as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of three (3) years.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

#### **ONT COMPARU**

1) Academos Group GP S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

2) H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., un limited partnership ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination / Types d'actionnaires.**

1.1 Le nom de la société en commandite par actions est "Academos Group S.C.A." (la Société). La société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les actionnaires de la Société sont (i) Academos Group GP S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Commandité)

et (ii) les Actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un Actionnaire commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

1.3 L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

1.5 L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 Etant entendu que la Société ne peut conclure de transaction qui l'amènerait à exercer des activités considérées comme étant des activités régulées du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut émettre des instruments de financement convertibles et des warrants. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument qui permette à son détenteur de souscrire à des actions de la Société.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur, ou dans le cas qu'aucun administrateur a été nommé, tout Actionnaire, doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille un euros (EUR 31,001), représenté par des actions ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, composées de

a) Trois million cent mille quatre-vingt dix-neuf (3,100,099) Actions Ordinaires de Classe A (les Actions Classe A) (collectivement désignées comme les Actions Ordinaires et individuellement une Action Ordinaire),

b) Une (1) action de commandité (l'Action de Commandité).

5.2 Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement une Action.

5.3 Toutes les Actions Ordinaires sont identiques à tous égards sauf lors du paiement de dividendes et de toute distribution d'actifs alloués auxdites Actions Ordinaires en vertu de l'Article 13. Toutes les Actions Ordinaires achetées ou acquises de quelque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière, annulées et le nombre d'Actions Ordinaires en sera réduit.

5.4 Toutes les Actions de Commandité sont identiques à tous égards et seront de rang identique lors du paiement de dividendes et de toute distribution d'actifs alloués auxdites Actions de Commandité.

5.5 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Actions de Commandité ne peuvent être rachetées et ne seront pas convertibles en d'autres Actions.

5.6 L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, à

a) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de un milliard d'euros (EUR 1,000,000,000) par l'émission de cent milliards (100,000,000,000) nouvelles Actions Ordinaires (y compris notamment par l'émission d'Actions Ordinaires par exercice de warrants éventuellement émis dans le temps par la Société), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes,

b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions, et

c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

### Art. 6. Actions.

6.1 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action complète ou fraction d'action.

6.2 Sauf pour toute disposition prévue dans une convention de porteur de titres conclue dans le temps entre autre entre la Société et ses Actionnaires (une Convention de Porteur de Titre), toutes les Actions votent ensemble et chaque détenteur d'actions peut exprimer son vote de la manière qu'il souhaite.

6.3 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.4 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.5 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions. La Société peut signer un document enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire pour le compte du cédant ou du cessionnaire si elle en a reçu l'autorisation par procuration accordée grâce à une Convention de Porteur de Titres ou autrement.

6.7 Toute cession d'Actions sera soumise (i) à toute restriction de cession prévue dans une Convention de Porteurs de Titres ou dans tout autre contrat conclu dans le temps entre les actionnaires et la Société et (ii) la notification desdites restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société.

6.8 Les Actions peuvent être émises dans des coupures inférieures à une Action Les fractions d'Actions auront les mêmes droits que les actions entières, de manière proportionnelle, à condition que les Actions ne puissent voter que si les fractions d'Actions totalisent une ou plusieurs Actions.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3 ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs "officers" ou autres agents, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire

Commandité ou tout autre "officer" de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un Actionnaire ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 8. Représentation.**

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'Actionnaire Commandité.

### **IV. Assemblée des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.**

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque Action donne droit à un (1) vote sur tous les points pour lesquels les Actionnaires ont un droit de vote. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

9.3 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires et obligatoire (le cas échéant) au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

9.4 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

9.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

9.6 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires exprimées lors d'une assemblée à laquelle la moitié au moins des Actions Ordinaires sont présentes ou représentées et toutes les Actions de Commandité sont présentes ou représentées.

9.7 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si (i) la moitié au moins du capital social est présente ou représentée, (ii) que la moitié au moins des Actions ordinaire est présente ou représentée et (iii) que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale qui reproduit l'ordre du jour de la première Assemblée Générale peut être convoquée. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux Assemblées Générales, les résolutions modifiant les Statuts doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Actionnaire Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Actionnaire Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

9.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

## **V. Surveillance - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 10. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.**

10.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

10.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.

10.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

10.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

10.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

10.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

10.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

10.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

10.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

11.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

11.2 Chaque année, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Actionnaire Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

11.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Actionnaire Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

11.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 12. Affectation des bénéfices.**

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Actionnaire Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

12.3 Des bénéfices peuvent être conservés, décision prise par résolution de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Commandité (en vertu de l'Article 13.4), pour distribution aux actions qui ne sont pas encore émises mais le seront à une date ultérieure.

12.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes

a) des comptes intérimaires sont établis par l'Actionnaire Commandité, et

b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire, et

c) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, et

d) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

12.5 Toute distribution dans le cadre des Actions Ordinaires sera effectuée dans l'ordre suivant. Les détenteurs d'Actions Ordinaires pourront recevoir toutes distributions faites aux détenteurs d'Actions Ordinaires pari passu et ces distributions seront affectées entre lesdits détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenu par ledit détenteur éligible.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

15.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, telefax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

15.5 La version anglaise des présents Statuts prévaut sur sa traduction française.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Academos Group GP S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, soucrit à une (1) action de commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un cent (EUR 0.01).

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, soucrit à trois million cent mille quatre-vingt dix-neuf (3.100.099) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros et quatre-vingt dix-neuf cents (EUR 30.000,99).

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. FPS Audit S.à r.l., dont le siège social est situé au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une durée de trois (3) ans.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présents.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des comparants, le notaire le signe avec ledit mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5904. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023267/636.

(130028080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**P\SL Group Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027378/10.

(130033002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Puce, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027379/10.

(130033420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Ramegua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013027384/11.

(130033062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Ramegua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 134.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2013.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013027385/11.

(130033063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 79.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 125.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027381/10.

(130033235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 123.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027382/10.

(130033197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Rosathea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 145.930.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSATHEA S.A.

Référence de publication: 2013027390/10.

(130033300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.022.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rumba Luxco 2 S.à.r.l*  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013027396/11.

(130033207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Synergryn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 175.147.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

ont comparu:

1) Monsieur Stéphane LEHNING, dirigeant de société, né à Metz (France), le 23 avril 1975, demeurant 112, rue des carrières, F-57000 Metz,

2) Monsieur Lucien LEHNING, restaurateur, né à Metz (France), le 03 mars 1979, demeurant 10, rue Dominique Mâcherez, F-57070 Metz,

3) Monsieur Gérard LEHNING, retraité, né à Metz (France), le 08 juillet 1942, demeurant 12, rue Dominique Mâcherez, F-57070 Metz,

lesquels comparant ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «SYNERGRYN S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

La Société peut établir des succursales, filiales, agences ou bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social exclusif la gestion de son propre patrimoine constitué exclusivement d'une participation dans la société de droit français SOLORIMA, société par actions simplifiée, au capital de 3.201.308 euros, ayant son siège social au 3, rue du Petit Marais, F-57640 Sainte Barbe, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 444 917 348, et de toutes autres participations dans une ou plusieurs sociétés du groupe dont dépend la société SOLO-RIMA à condition que leurs activités soient similaires, ou connexes et complémentaires.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de trente deux millions huit cent trente deux mille deux cent trente quatre euros (EUR 32.832.234,-) représenté par trente deux millions huit cent trente deux mille deux cent trente quatre (32.832.234) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la Société. Le(s) nu-proprétaire(s) a(ont) le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, et a(ont) le même droit d'information que l'(es) usufruitier(s). La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-proprétaire de la mention nue-proprété,

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

### **Art. 7. Transfert des Actions.**

7.1. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

7.2. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux (2) mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de un (1) mois commençant à courir à l'expiration du délai de 2 (deux) mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

7.3. Si un des actionnaires souhaite céder ses actions à un tiers (le Cessionnaire pressenti), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision, par lettre recommandée au cédant, au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le cédant dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions sera déterminé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du cédant dans le délai de six (6) mois visé à l'alinéa précédent, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le cédant peut réaliser la cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions telles que prévues dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un actionnaire, qui est contrôlée par un actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un actionnaire.

Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;

- lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

- lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

7.4. Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 161116 jeudi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les noms, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou B. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration sous réserve que dans l'hypothèse où des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration et ne sont valablement prises que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ont voté en faveur de telles décisions en cas d'administrateurs de catégorie A et B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (la Résolution Circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, salarié ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Si des administrateurs de catégorie A et B sont nommés, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se terminera le 31 janvier de l'année suivante.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 janvier 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ainsi établis, l'intégralité des trente deux millions huit cent trente deux mille deux cent trente quatre (32.832.234) actions sont souscrites par Monsieur Stéphane LEHNING, Monsieur Gérard LEHNING et Monsieur Lucien LEHNING, prénommés, comme suit:

- vingt-trois millions cinq cent quatorze mille six cent huit (23.514.608) actions en pleine propriété par Monsieur Stéphane LEHNING, dirigeant de société, né à Metz (France), le 23 avril 1975, demeurant 112, rue des carrières, F-57000 Metz,

- sept millions cinq cent vingt-et-un mille quatre cent vingt-et-une (7.521.421) actions en pleine propriété par Monsieur Lucien LEHNING, restaurateur, né à Metz (France), le 03 mars 1979, demeurant 10, rue Dominique Mâcherez, F-57070 Metz,

- un million sept cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinq (1.796.205) actions en pleine propriété par Monsieur Gérard LEHNING, retraité, né à Metz (France), le 08 juillet 1942, demeurant 12, rue Dominique Mâcherez, F-57070 Metz,

Toutes les trente deux millions huit cent trente deux mille deux cent trente quatre (32.832.234) actions sont intégralement libérées par un apport en nature de un million neuf cent soixante et un mille quatre cent quarante sept (1.961.447) actions de un euro (EUR 1,-) chacune en pleine propriété de la société par actions simplifiée de droit français SOLORIMA, ayant son siège social au 3, route du Petit Marais, F-57640 Sainte Barbe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz (France), sous le numéro 444.917.348 (ci-après les «Actions Françaises»).

La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport en date du 28 décembre 2012, établi par Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard & Klein S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 32.832.234 actions nouvelles de EUR 1,- à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Stéphane LEHNING, Monsieur Gérard LEHNING et Monsieur Lucien LEHNING certifient par la présente en ce qui concerne l'apport en nature des Actions Françaises qu'au jour et au moment de cet apport:

1. ils sont les propriétaire légaux et bénéficiaires des Actions Françaises apportées;
  2. toutes les formalités de cession ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni aucun autre droit attaché aux Actions Françaises par lesquels une quelconque personne serait en droit d'exiger que les Actions Françaises lui soit cédées, outre ceux prévus par les articles 11.1 et 11.2 des statuts de la société SOLORIMA auxquels il a été renoncé;
  3. ils ont tous les pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires à la présente cession des Actions Françaises;
  4. les Actions Françaises ne sont, à leur connaissance, grevées d'aucune charge et sont librement cessibles à la Société.
- De plus, un certificat émis par SOLORIMA attestant que Monsieur Stéphane LEHNING, Monsieur Gérard LEHNING et Monsieur Lucien LEHNING sont inscrits en tant qu'actionnaires de la société et que toutes les formalités prévues par les articles 11.1 et 11.2 des statuts de la société ont été respectées, a été fourni au notaire instrumentant et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter la cession des Actions Françaises, Monsieur Stéphane LEHNING, Monsieur Gérard LEHNING et Monsieur Lucien LEHNING, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Résolutions des actionnaires*

Les comparants, prénommés, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris ensuite les résolutions suivantes:

1.- Les comparants fixent le nombre des administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 janvier 2013, les personnes suivantes:

##### *Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Stéphane LEHNING, dirigeant de société, né à Metz (France), le 23 avril 1975, demeurant 112, rue des carrières, F-57000 Metz,

##### *Administrateur de catégorie B:*

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbrück, demeurant à L-5960 Itzig, 19, rue de l'Horizon,

- JALYNE S.A., ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.952, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;

2.- Est nommée comme commissaire la société The Clover, société anonyme, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149.293, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 janvier 2013.

3.- Le siège de la Société est fixé au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LEHNING, L. LEHNING, G. LEHNING et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63115. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023198/388.

(130027844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**Saltgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.029.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027398/10.

(130033094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Saltri HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.913.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saltri HoldCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013027400/11.

(130033209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Schemann BusinessAdventure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 18, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.237.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027402/9.

(130033499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Senior Europea Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.723.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65953 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027407/11.

(130032989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 121.945.

Les comptes annuels au 15 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027412/10.

(130032693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**She One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 160.592.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «SHE ONE S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1460 du 4 juillet 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Henri REITER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1 Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, S. SOLHEID, H. REITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4080. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023164/56.

(130027567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Stratégie.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8260 Mamer, 54, rue de Dangé St. Romain.

R.C.S. Luxembourg B 74.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027414/9.

(130033135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**AbbVie Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.387.227.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.837.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2012, les transferts de parts sociales suivants ont eu lieu:

*Premier transfert:*

L'intégralité des 4.387.227 (quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt-sept) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales»), a été transférée par l'associé unique de la Société à AbbVie (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square («AbbVie Gibraltar Ltd»).

*Deuxième transfert:*

Suite au premier transfert, AbbVie Gibraltar Ltd a transféré 47.783 (quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois) parts sociales de la Société à AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square («AbbVie Gibraltar Holdings»).

*Troisième transfert:*

Suite au deuxième transfert, AbbVie Gibraltar Ltd et AbbVie Gibraltar Holdings ont transféré respectivement 4.339.444 (quatre millions trois cent trente-neuf mille quatre cent quarante-quatre) et 47.783 (quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois) parts sociales de la Société à AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169.782 («AbbVie SCS»).

*Quatrième transfert:*

Suite au troisième transfert, AbbVie SCS a transféré l'intégralité des Parts Sociales de la Société à AbbVie International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.394.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 comme suit:

- AbbVie International S.à r.l.: . . . . . 4.387.227 (quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt-sept) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013023258/38.

(130027996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---